FFM2018

# FÉDÉRATION FRANCAISE DES MÉDAILLES

**DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET DE L’ENGAGEMENT ASSOCIATIF**

# COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

#### PRIX DE LA SPORTIVITÉ 2019

**1** – **OBJECTIF**

**Rappel de l’article 1 du règlement**

Il est créé au niveau du Comité Régional, un prix pour les élèves de 3ème des collèges dit « PRIX DE LA SPORTIVITE » à l’intention des garçons et des filles qui, par leur valeur sportive et scolaire, par leur loyauté, leur esprit d’initiative, leur sens de l’équipe, leur rayonnement, auront témoigné du plus heureux équilibre entre les qualités physiques, intellectuelles, morales et humaines. Seules les candidatures individuelles sont prises en compte.

La récompense doit correspondre à trois critères :

## A – Valeur scolaire

- on appréciera les résultats scolaires obtenus pendant la classe de troisième en dégagent les aptitudes de l’élève et en soulignant la qualité de son travail.

### B – Valeur sportive

- on appréciera les résultats sportifs et le niveau de pratique ;

- on appréciera la participation aux activités sportives dans un club ou une association :

1- A l’intérieur de l’établissement

- résultats obtenus en éducation physique ;

- participation à l’Association Sportive et éventuellement les résultats obtenus.

2 – A l’extérieur de l’établissement

- signalez la participation à la vie des associations sportives locales.

**C – Valeur Morale**

- on s’attachera à dégager les qualités de l’élève dans le domaine de l’initiative, du goût à entreprendre, de la ténacité, de la loyauté et du sens de l’équipe. La participation éventuelle à des activités sociales : prévention routière, secourisme, aide aux personnes handicapées, etc. sera signalée**.**

**2 – DESCRIPTION DU DOSSIER**

Page 1 : **Renseignements** sur l’élève et l’établissement scolaire.

Page 2 : **Recueil de données** : le but est de recueillir auprès du professeur principal, du professeur d’éducation physique et sportive, du conseiller principal d’éducation, une image de la situation de l’élève.

Page 3 : **Analyse et évaluation :** sont concernées les qualités dont l’élève fait preuve dans ses apprentissages et sa participation aux activités décrites.

Page 4 : **Avis du chef d’établissement :** il est suggéré d’indiquer les obstacles personnel ou familial que l’élève a dû surmonter.

**3 – MISE EN ŒUVRE**

# PREVISION DE L’ORGANISATION – REGLEMENT

**ARTICLE 1 :** Il est crée au niveau du Comité Régional FFMJSEA un prix pour les élèves de troisième des collèges dit « PRIX DE LA SPORTIVITE » à l’intention des garçons et des filles qui, par leur valeur sportive et scolaire, par leur loyauté, leur esprit d’initiative, leur sens de l’équipe, leur rayonnement, auront témoigné du plus heureux équilibre entre les qualités physiques, intellectuelles, morales et humaines.

**ARTICLE 2 :** Les prix sont au nombre de dix (10), (garçons et /ou filles) et attribués chaque année scolaire.

**ARTICLE 3** : Les élèves sont adhérents à l’Association Sportive de leur établissement.

**ARTICLE 4 :** Les dossiers sont transmis directement aux principaux de collèges par la messagerie informatique du rectorat. Après avoir été complétés ils seront transmis par les chefs d’établissement, **au plus tard le 30 avril 2019,** directement par mail à : [**joelpoiraud@orange.fr**](mailto:joelpoiraud@orange.fr)

**ARTICLE 5 :** Le jury est composé par cinq membres du Conseil d’Administration du Comité Région FFMJSEA des Pays de la Loire et de membres désignés par chacun des partenaires associés, et sera présidé par le Président du Comité Régional. La réunion du jury aura lieu courant mai, au siège social du Comité Régional, M.A.N., 6, rue Viviani à Nantes.

**ARTICLE 6 :** La valeur des prix est déterminée par le Conseil d’Administration du Comité Régional FFMJSEA des Pays de la Loire. (1)

**ARTICLE 7 :** La remise solennelle des prix se fait au cours d’une cérémonie fixée dans le courant du mois de juin et est présidée par Monsieur le Recteur de l’académie de Nantes. (2)

**4 – PARTENAIRES ASSOCIES**

- Rectorat de l’académie de Nantes

- Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale

- Direction Régionale de l’UNSS

- Direction Régionale de l’UGSEL

- Comité Régional Olympique et Sportif

**5 – PARTENAIRES FINANCIERS :**

Ceux du Comité Régional FFMJSEA des Pays de la Loire.

Le Président :   Joël POIRAUD

1. *Depuis la création du prix, il a été possible d’offrir aux lauréats une médaille gravée avec un diplôme de lauréat de la FFMJSEA, des éléments d’équipements et des entrées dans un parc d’attractions, ce qui ne préjuge pas de la dotation de juin 2019.*
2. *La date de la cérémonie sera communiquée ultérieurement aux établissements.*